

**COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AUX BOURSES DE MAÎTRISE
OFFERTES EN COLLABORATION AVEC LE MELS EN 2010-2011**

1. Répartition interuniversitaire des 20 % de contribution

- Les 20 % de la part universitaire sont versés par l'université d'accueil de l'étudiant ou de l'étudiante détenant une bourse.

2. Modalités de répartition et d'attribution

- Une bourse est octroyée à chaque université partenaire qui offre un programme de maîtrise (Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, UQAR, UQAC, UQTR, UQO);
- Le nombre de bourses restantes est réparti proportionnellement aux EETP d'inscription dans les programmes d'études de deuxième cycle en sciences infirmières ou en sciences cliniques en 2009-2010 (diplôme et maîtrise);
- Chaque université crée son propre comité de sélection qui jugera de la qualité des dossiers en fonction des critères annoncés et qui devra siéger au début de juin 2010;
- Chaque université achemine sa liste de boursiers et boursières à la FRESIQ au plus tard le 30 juin 2010.

3. Modalités administratives

- À la suite de la réception des listes des boursiers et boursières à la maîtrise, qui seront acheminées par la FRESIQ, le MELS versera en fiducie à chaque université sa part (80 %) des bourses de maîtrise;
- La FRESIQ conçoit et produit le matériel publicitaire pour ce programme de bourses;
- Chaque université fait aussi sa publicité auprès des personnes, de ses étudiants et dans son réseau à l'aide du matériel publicitaire fourni.